

Aux parents des élèves
de l'Etablissement secondaire
d'Orbe et environs

Traité par : Serge Geiger, directeur

Orbe, le 8 juillet 2016

Code de conduite informatique, droit à l'image et protection des données des élèves

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de pouvoir offrir dans notre école l'accès à divers services d'Internet. Cette possibilité va permettre aux élèves et aux enseignants d'explorer des milliers de sources d'informations et de communiquer avec d'autres utilisateurs dans le monde entier.

Nous précisons que l'accès à Internet depuis l'école se fait via le réseau Swisscom. Cela veut dire que l'accès à certains sites est bloqué par des filtres. Les sites à caractère raciste, pornographique ou ayant trait à la promotion des drogues sont notamment bloqués et ne peuvent être consultés depuis l'école.

Notre objectif est d'utiliser l'outil Internet à des fins pédagogiques et de formation et, à cet effet, nous pensons que les bénéfices, en terme de ressources d'informations et d'opportunités de collaboration, excèdent très largement les inconvénients.

Parents, représentants légaux et enseignants sont conjointement responsables de déterminer les règles que l'enfant doit suivre dans son utilisation de ce nouveau média. A ce titre notre école soutient et respecte le droit qu'a chaque famille d'accepter ou de refuser que son enfant accède à Internet. De plus, afin de définir clairement certaines conditions d'utilisation, l'accès au réseau ne sera autorisé qu'aux personnes ayant lu et approuvé le présent code de conduite. Pour les enfants de moins de 18 ans, la signature d'un représentant légal est nécessaire.

Tout en restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos salutations respectueuses.

Etablissement secondaire
d'Orbe et environs
Le directeur :



Serge Geiger

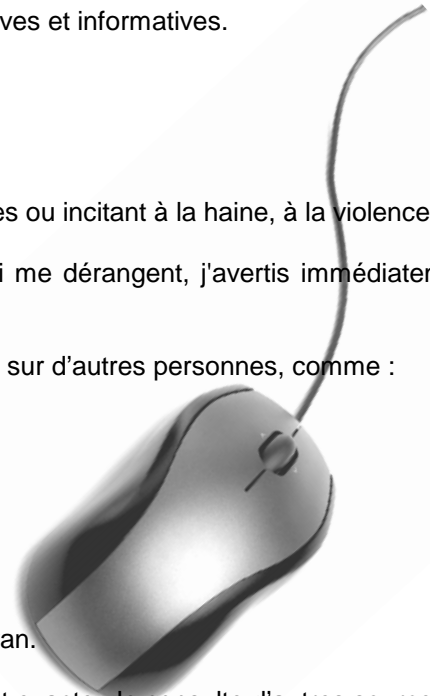
Code de conduite informatique

Pour avoir accès aux ressources informatiques, je dois respecter certaines règles :

1. Je prends soin du matériel informatique mis à ma disposition.
2. L'accès à Internet est un privilège et non pas un droit. A ce titre, tout utilisateur ne respectant pas le présent code de conduite pourra se voir retirer l'autorisation d'accès au réseau depuis le site de l'école.
3. Aucun accès à Internet n'est autorisé sans la présence d'un enseignant dans la salle.
4. Internet doit être utilisé à des fins de recherches éducatives et informatives.
5. Je ne suis pas autorisé dans le cadre scolaire :
 - à accéder à des forums *
 - à accéder aux chat rooms *
 - à rechercher des contenus érotiques, pornographiques ou incitant à la haine, à la violence.

Si j'ouvre par mégarde un tel site ou des images qui me dérangent, j'avertis immédiatement mon enseignant.

6. Je ne donne jamais des informations privées sur moi ou sur d'autres personnes, comme :
 - un nom
 - une adresse
 - un numéro de téléphone
 - un mot de passe
 - un e-mail *
7. Je reste poli et courtois, même derrière le clavier et l'écran.
8. Une information trouvée sur Internet n'est pas forcément exacte. Je consulte d'autres sources ou je demande de l'aide afin de la vérifier.
9. Je respecte les droits d'auteurs lors de la reproduction de documents (images, textes, musiques). J'indique mes sources lors de l'utilisation de ce type de données.
10. Avant d'imprimer un document, je demande l'autorisation à mon enseignant.
11. Je ne publie rien sur Internet avant que mon enseignant ne m'ait donné une autorisation.



* A moins d'avoir une autorisation particulière liée à un projet pédagogique spécifique.